

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	18	18 + 5 pouvoirs

Date de convocation
30 mars 2017

Date d'affichage
30 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, le sept avril à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Alain BIAUX**, maire.

Présents : Sandrine ANTUNES, Thierry BESSON, Alain BIAUX, Dominique BISSON, Daniel CALLIOT, Dominique DETERM, Denis FENAT, Philippe GALLOIS, Jean-Pierre HAQUELLE, Gérard KESTLER, Chantal LE LAY, Sylvie LEMERE, Sophie MARTIN, Bernadette MILLOT, Siva MOURUGANE, Jean ROULIN, Dominique STEVENOT, Monique THILLY.

Absents : Jean-Michel CHOUARD, Marie-Thérèse DORTA-BERMEJO, Catherine HAMEREL, Colette PERNET.

Représentés : Noémie GIROD par Jean-Pierre HAQUELLE, Sandrine LE GUERN par Denis FENAT, Brigitte MASSON par Dominique DETERM, Jean-Claude PEROT par Chantal LE LAY, Patrick VANET par Gérard KESTLER.

Monsieur Jean-Pierre HAQUELLE a été nommé secrétaire

Objet : **LANCEMENT D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE EN APPEL D'OFFRES - ENTRETIEN DES ESPACES VERTS**

N° de délibération : **2017_04_07_11**

Rapporteur : **M. FENAT**

La Communauté d'agglomération et la Ville disposent, toutes deux, d'un marché commun pour la réalisation de travaux d'entretien d'espaces verts. Ce contrat arrive à terme au 31 juillet 2017.

Il convient donc de s'attacher à préparer sa relance dans le cadre d'une nouvelle mutualisation, afin de conforter et de poursuivre les efforts communs, en matière de rationalisation et d'économie de gestion.

Parallèlement, cette démarche renouvelée sur nos périmètres communal et communautaire, en matière d'entretien d'espaces verts, peut intéresser, tant en termes d'opportunité, que de besoins, des communes-membres de notre Communauté d'agglomération.

Ainsi, il est proposé à l'Assemblée délibérante de mettre en œuvre une procédure en groupement de commandes, telle que prévue à par l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015.

Le groupement de commandes sera composé des membres suivants :

- La Ville de Châlons-en-Champagne ;
- La Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne ;
- Les communes-membres de la Communauté d'Agglomération intéressées.

Une convention constitutive de ce groupement de commandes sera signée par les membres. Cette convention prévoit que le coordonnateur du groupement sera le représentant légal de la Ville de Châlons-en-Champagne, et que la Commission d'appel d'offres compétente sera une Commission d'appel d'offres mixte, constituée d'un représentant de la Commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement avec voix délibérative.

La procédure consistera en un marché d'appel d'offre, à bons de commande à prix unitaires et forfaitaires, sans minimum, ni maximum, en application des articles 78 et 80 du décret relatif aux marchés publics. Il sera conclu pour une période initiale de 1 an, reconductible 3 fois. Les bons de commande seront notifiés par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins des entités territoriales concernées.

Le marché sera décomposé en plusieurs lots :

- Lot 1 : Entretien des espaces verts et jardins intensifs
- Lot 2 : Entretien des espaces verts extensifs
- Lot 3 : Entretien des espaces verts routiers
- Lot 4 : Entretien des espaces naturels
- Lot 5 : Elagage des arbres
- Lot 6 : Entretien des bassins
- Lot 7 : Entretien des espaces sportifs et ludiques

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et à lancer consécutivement pour le compte de l'ensemble des membres, la procédure d'appel d'offre afférente.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable de la commission du cadre de vie, du développement durable et de l'aménagement du 23 février 2017,

VU l'avis favorable de la commission des finances du 28 mars 2017,

OUI l'exposé qui précède ;

DÉCIDE de constituer un groupement de commandes dont les membres sont :

- La Ville de Châlons-en-Champagne ;
- La Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne ;
- Les communes-membres de la Communauté d'Agglomération intéressées.

DÉSIGNE la Ville de Châlons-en-Champagne comme coordonnateur du groupement.

DIT que la Commission d'appel d'offres compétente sera la Commission d'appel d'offres mixte, constituée d'un représentant de chaque membre du groupement.

ÉLIT pour la représenter au sein de la Commission d'appel d'offres mixte du groupement de commandes :

Membre titulaire : M. FENAT

Membre suppléant : M. HAQUELLE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces du marché à intervenir.

DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de l'exercice 2017, et suivant, sous réserve de leur vote.

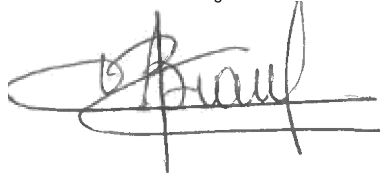
Résultat du vote :

- Voix pour : 23
- Voix contre : 0
- Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération conforme.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le maire, Alain BIAUX

Maire de Fagnières

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Biaux', with a long horizontal stroke extending to the right.

Alain BIAUX

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 13/04/2017 à 11:31:43
Référence : 8929b53c537ee2e6cb54917391589e33a7b2f7dc